

FICHE AMENDEMENT

Proposition d'amendement à l'Article 15 :

Déposée par M. Pierre LEQUILLER, Président de la Délégation pour l'Union européenne

Article 15 :

Dans le point 4., après les mots "des États membres", rajouter les mots ", sauf exception prévue par la deuxième partie".

Explication éventuelle :

L'interdiction de toute harmonisation n'est expresse dans le TCE que pour certains des domaines concernés; Il peut en outre y avoir certains sujets pour lesquels une telle harmonisation peut être souhaitable (par exemple, s'agissant du sport, pour la lutte contre le dopage).